



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

12 avril 2024



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

1	Participation à l'Assemblée Générale	p.3
2	Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau.....	p.3
3	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2023	p.4
4	Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	p.4
5	Résolutions financières	p.4
6	Présentation et vote de la motion par le 1 ^{er} Vice-Président.....	p.5
7	Vie mutualiste : Rétrospective 2023 et Perspective 2024	p.7
8	Intervention du 1 ^{er} Vice-Président, Didier BULTEL	p.7
9	Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY	p.7
10	Intervention d'Anne-Laure TORRESIN, Directrice Générale CCMSA.....	p.7
11	Questions débat avec la salle.....	p.7
12	Animation théâtrale de la Compagnie Barroco.....	p.7
13	Clôture de l'Assemblée Générale.....	p.7

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 294 délégués en exercice, 115 présents et 32 sont représentés, soit un taux de participation de **50%**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2024 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	102	52	51 %	9	61	60 %
Délégués 2 ^{ème} collège	138	47	34 %	19	66	48 %
Délégués 3 ^{ème} collège	54	16	30 %	4	20	37 %
Total Délégués	294	115	39 %	32	147	50 %

On note parmi les personnalités :

- du département de l'Indre

M. JARDAT Alain, Président CAF.

- du département de l'Indre-et-Loire

M. BEAUDOUIN Emmanuel, Coordonnateur Service Départemental du Renseignement Territorial ; CARLIER Pierre, Administrateur ADMR ; CHARTIER Valérie, Présidente GROUPAMA PVL ; Mme FONTAINE Monique, Présidente UDAF 37 ; M. HUE Anthony, Président SDRT 37 ; M. LABARONNE Daniel, Député ; M. PORTIER Jacques, Président de l'Amicale des Retraités.

- du département du Loir-et-Cher

M. THUIA Arnaud, Service Départemental du Renseignement Territorial.

- pour la MSA Beauce Coeur de Loire

Mme Cendrine CHERON, Présidente ; Mme FROMENT Sandrine, Responsable Vie Mutualiste ; Mme REBERT Arlette, Médecin Coordonnateur Régional.

- pour la région Centre-Val de Loire

M. BEILLEVAIRE Claude, Administrateur de la Mutualité Française CVL ; M. BESSE Xavier, Président Groupama Centre Atlantique ; M. Jacques BIET, Directeur délégué ARCMSA CVL ; M. PIGNOTTI René-Pierre, Président CARSAT.

- pour la CCMSA

Mme TORRESIN Anne-Laure, Directrice Générale de la CCMSA.

2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. Pascal CORMERY ouvre la séance à 9h45.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. Pascal CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée, composé comme suit :

1er collègue – M. Alain LEGOUT (36 : EL ABC Anglin Brenne Creuse)

2ème collègue – M. Jean-Paul MARIOU (37 : EL Descartes)

3ème collègue – Mme Marie-Ange HAUDEBERT (41 : EL Nord 41)

M. Étienne LE MAUR, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2023

M. Pascal CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale de la MSA Berry-Touraine de 2023 a été mis à disposition sur le site internet le 16 février 2024. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

PARTIE 1 : Le rapport d'activité en vidéo → [consulter la vidéo](#)

PARTIE 2 : Intervention de Etienne LE MAUR sur les thèmes suivants :

- Enquête nationale de satisfaction 2023
 1. Satisfaction globale de la relation téléphonique au cours des 12 derniers mois
 2. Satisfaction globale de la relation téléphonique selon les caisses
 3. Satisfaction détaillée de la relation téléphonique
 4. Satisfaction détaillée de la relation téléphonique par cible d'adhérents
 5. Éléments à retenir
 6. Éléments à entreprendre pour améliorer la situation

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

5 ❖ Résolutions financières

Rappel réglementaire

Seule la réserve de médecine du travail demeure dans les budgets des caisses de MSA. L'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation du résultat de la médecine du travail.

Décision relative à l'approbation de la gestion du Conseil d'administration :

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.

Décision relative à l'affectation du résultat de la médecine du travail :

Le montant maximum de la réserve de médecine du travail est fixé réglementairement à la moitié des dépenses du dernier exercice, soit 1 115 371,41 € pour 2023.

Le montant de la réserve fin 2022 est de 861 321,97 €.

Le résultat 2023 de la médecine du travail étant excédentaire de 69 293,69 €, l'Assemblée Générale décide l'affectation de cette somme à la réserve de médecine du travail, ce qui porte le montant de la réserve à 930 615,66 €.

Les résolutions financières sont approuvées à l'unanimité.

6 ❖ Présentation de la motion par le 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 12 avril 2024, expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale. Ils souhaitent que le rôle de la MSA sur les territoires soit soutenu par les Pouvoirs Publics et que l'offre de services développée en réponse aux nouveaux enjeux du monde rural soit reconnue. Ils demandent en outre l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

- L'affiliation au régime agricole des activités de négoce, transformation, conditionnement, commercialisation, ainsi que des activités de conseil ou prestations de service, qu'elles soient ou non dans le prolongement direct d'activités agricoles.
- La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.
- L'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres à potentiel agricole non exploité (terres de chasse privée, des aires de pêche et de bois, friches, ...).
- L'affiliation au régime agricole des étudiants de l'enseignement agricole, privé ou public.

SANTÉ

- L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, certaines mesures pourraient promouvoir l'installation des professionnels de santé dans les zones rurales et favoriser une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.
- L'assujettissement de l'installation des médecins libéraux à une autorisation préalable afin de mieux répartir l'offre de soins
- L'optimisation des prescriptions médicales par La généralisation de la vente de médicament à l'unité afin de limiter les franchises médicales prélevées auprès des assurés et lutter contre le gaspillage.
- L'élargissement de la prise en charge des transports pour les consultations en lien avec une hospitalisation ou une intervention.

- La réduction du reste à charge relatif à tous les soins et opérations chirurgicales réalisés dans les domaines optique, dentaire et audition en améliorant l'offre de soins du 100 % santé.
- La création d'une cotisation spécifique auprès des non salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.
- L'autorisation systématique pour les non salariés du congé de naissance et du congé paternité dans les 6 mois suivants la naissance de l'enfant, sans condition de date et d'enchaînement des motifs. Sans, non plus, avoir à formuler une demande auprès du service de remplacement 1 mois avant la naissance.
- La prise en compte du risque dépendance géré dans le cadre de la protection sociale, qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de population.
- La portabilité de la gestion et de l'indemnisation des accidents du travail entre les régimes de protection sociale.
- L'élargissement de la prise en charge des transports pour les consultations en lien avec une hospitalisation ou une intervention.

PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- L'examen de la dentition tous les 2 ans pour les adultes, au même titre que le dépistage des cancers du sein et colorectal ; l'intégration d'un examen dentaire systématique dans le protocole des Instants Santé.

FAMILLE

- L'exclusion des revenus d'apprentissage des ressources du foyer pour le calcul des droits aux prestations, ainsi que les revenus non fiscalisés pour les enfants à charge (travail saisonnier, travail d'été, travail étudiant...).

RETRAITE

- L'indexation des retraites sur l'indice INSEE du coût de la vie afin de lutter contre la perte de pouvoir d'achat des plus fragiles
- La remise en place d'un système de pré-retraite pour les exploitants agricoles cumulant des difficultés de santé et économiques.
- La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants dès le premier enfant, quel que soit le montant de la pension de base.
- La prise en compte du SMIC brut pour le calcul du complément différentiel relatif à la retraite complémentaire des Non Salariés Agricoles.

FONCTIONNEMENT DU REGIME

- La révision de la COG pour attribuer des moyens supplémentaires au régime agricole afin d'améliorer les délais et la qualité de service rendu aux adhérents.
- Des échanges d'informations en temps réel entre les différents acteurs de la protection sociale afin d'assurer la simplification des démarches administratives et le versement à bon droit de l'Assuré.

VIE MUTUALISTE

- La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, afin de permettre le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale annuelle, avec un droit de vote.
- La parité, au sein des Conseils d'Administration, entre les composantes des salariés et des non salariés.

L'Assemblée Générale adopte la motion à l'unanimité.

7 ❖ Vie mutualiste : Rétrospective 2023 et Perspective 2024

Projection d'un film → [consulter la vidéo](#)

8 ❖ Intervention du 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

Intervention de Didier BULTEL sur le thème des élections 2025

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

9 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY

Intervention de M.Pascal CORMERY sur les thèmes suivants :

- Faits marquants de l'année écoulée
- Rappel « A quoi servent les cotisations »
- Réforme des retraites

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

10 ❖ Intervention d'Anne-Laure TORRESIN, Directrice Générale CCMSA

Intervention de Mme Anne-Laure TORRESIN sur les thèmes suivants :

- Défis économiques, démographiques et agroécologiques, l'agriculture fait face à une accumulation de difficultés et d'enjeux.
- Rôle et force de la MSA. Le monde agricole a des spécificités sectorielles fortes qui ont justifié l'existence d'un régime spécifique.
- « Guichet unique » et « mutualisme », il nous revient de faire vivre ces deux piliers de la MSA.

→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

11 ❖ Questions débat avec la salle

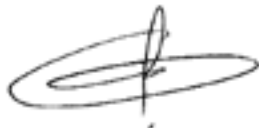
→ Consulter l'intervention intégrale en vidéo → [consulter la vidéo](#)

12 ❖ Animation théâtrale de la Compagnie Barroco

13 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale

M. Pascal CORMERY lève la séance à 13h.

Le Président,



M. Pascal CORMERY

Le Secrétaire de séance,



M. Étienne LE MAUR